



PROTOCOLE SANITAIRE SAISON 2020-2021 salle Védrine

Il revient à chacun de nous de respecter les gestes barrières. En cas de doute (fièvre, toux, symptômes grippaux), ne pas venir au cours

pour cela l'association et la mairie ont signé un protocole sanitaire :

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.

- 1/ **L'entrée se fait avec un masque en respectant les distances**
- 2/ **Avant le début du cours on se lave les mains avec du gel hydroalcoolique personnel ou dans les sanitaires avec du savon.**
- 3/ **On ne s'embrasse pas, on respecte les distances.**
- 4/ **La porte sera laissée ouverte dans la mesure du possible pour éviter de toucher les poignées.**
- 5/ **Le professeur note les présents.**
- 6/ **Le matériel utilisé est à usage personnel, il est apporté par l'adhérent et remporté à la fin du cours, il ne doit en aucun cas être prêté ou échangé lors de la séance.**
- 7/ **Pendant le cours les distances sont respectées, pas de contacts physiques.**

**Le respect de ces règles simples est la garantie de notre sécurité sanitaire à tous.
Ces règles peuvent évoluer en fonction des consignes gouvernementales**

L'association donne le pouvoir aux animateurs et professeurs de refuser un participant qui ne respecterait pas ces mesures et mettrait en danger les autres.

La Présidente
Anne MAINAUD